



CONSEIL D'ADMINISTRATION

13 septembre 2018

Procès-verbal

Document certifié conforme le 14 septembre 2018

Le Président



Jean-Marie TETART

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/09/2018

Procès-verbal



Réunis le jeudi 13 septembre 2018 à 19h00 au 3 rue de Fontenay (Versailles), les membres du Conseil d'administration du GIP « Yvelines coopération internationale et développement », convoqués le 30 août 2018, ont tenu leur séance dont le compte-rendu est le suivant :

1- Formalités.

a) Enregistrement des votants.

A l'ouverture de la séance étaient présents : Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR, Marie-Hélène AUBERT et Jean-Marie TETART. Michel VIALAY et Cécile DUMOULIN avaient donné pouvoir respectivement à Jean-Marie TETART et Marie-Hélène AUBERT. Marie-Hélène AUBERT est arrivée à 19h30.

Le quorum étant atteint (6 voix sur 10), la séance a été ouverte à 19h15 par Jean-Marie TETART.

b) Discussions préliminaires.

Le Conseil d'administration a réagi aux différentes propositions soumises dans le rapport de présentation :

- Point budgétaire : le CA a pris note des prévisions de résultat budgétaire pour la fin d'année. Jean-Marie TETART a indiqué en complément qu'une réflexion était en cours pour soutenir davantage les micro-projets ;
- Ressources humaines : après avoir été informé que le Département n'allait finalement pas donner suite à la demande de création d'un nouveau poste à la Mission coopération internationale, Jean-Marie TETART a annoncé qu'il allait à nouveau plaider l'ouverture d'un nouveau poste auprès du Président. Il serait par ailleurs intéressant d'ouvrir un débat sur la vision que les membres ont de l'organisation, afin de déterminer quel serait le niveau adéquat des ressources humaines d'YCID. Il pourrait en effet apparaître qu'YCID soit en mesure d'étoffer son propre personnel, en recentrant et redimensionnant certaines de ses activités ;
- Approbation de la nouvelle convention constitutive : YCID a relaté que la Préfecture ne verrait pas d'objection à ce que dorénavant seuls les nouveaux membres soient invités à fournir une délibération d'adhésion, les anciens membres ayant manifesté leur volonté à travers le vote en Assemblée générale. Cette procédure sera donc expliquée et appliquée à compter de la prochaine AG, ce qui devrait permettre de limiter les pertes annuelles d'adhérents en raison d'un manque de compréhension de la procédure antérieure (tous les membres devaient délibérer, anciens comme nouveaux). Lorsqu'il a été fait état de l'élection à venir du prochain Conseil d'administration (lancement de l'appel à candidatures le 13 septembre, vote au cours de l'AG le 13 octobre), Bocar KOUNDOUR a indiqué qu'il venait d'accepter une proposition professionnelle au Sénégal et que par conséquent il ne représenterait pas sa candidature à la prochaine élection. L'ensemble du CA a tenu à féliciter M. KOUNDOUR pour son engagement constant sur la période, et a souhaité que le prochain Président de la FADERMA puisse jouer un rôle tout aussi important pour promouvoir la coopération internationale en Yvelines.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/09/2018
Procès-verbal



2- Délibérations.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration est passé au vote des délibérations.

CA/2018/011	Examen des demandes d'adhésion pour 2019							
<i>Pour</i>	6	<i>Contre</i>	0	<i>Abstention</i>	0	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>	
<i>Observations :</i>	Aucune							
CA/2018/012	Transfert du siège d'YCID							
<i>Pour</i>	6	<i>Contre</i>	0	<i>Abstention</i>	0	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>	
<i>Observations :</i>	Aucune							
CA/2018/013	Approbation du rapport d'activités 2017							
<i>Pour</i>	6	<i>Contre</i>	0	<i>Abstention</i>	0	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>	
<i>Observations :</i>	Aucune							
CA/2018/014	Débat d'orientation budgétaire - Programme d'activités prévisionnel 2019							
<i>Pour</i>	6	<i>Contre</i>	0	<i>Abstention</i>	0	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>	
<i>Observations :</i>	Aucune							
CA/2018/015	Convention de partenariat « programme ESPANCA » au Togo							
<i>Pour</i>	6	<i>Contre</i>	0	<i>Abstention</i>	0	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>	
<i>Observations :</i>	Aucune							
CA/2018/016	Appel à projets « Classes numériques pour l'Afrique »							
<i>Pour</i>	6	<i>Contre</i>	0	<i>Abstention</i>	0	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>	
<i>Observations :</i>	Aucune							
CA/2018/017	Convention-cadre de partenariat et annexe financière 2019-1 avec la Maison des Yvelines							
<i>Pour</i>	6	<i>Contre</i>	0	<i>Abstention</i>	0	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>	
<i>Observations :</i>	Aucune							
CA/2018/018	Adhésion au Partenariat français pour l'eau							
<i>Pour</i>	6	<i>Contre</i>	0	<i>Abstention</i>	0	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Adopté</i>	<input type="checkbox"/> <i>Rejeté</i>	
<i>Observations :</i>	Aucune							

*
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration a été annoncé clos à 21h30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/011



L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	30/08/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	6	
Résultat du vote :		Avaient donné pouvoir : Cécile DUMOULIN (collège du Département), Michel VIALAY (collège des collectivités locales)
- Pour :	6	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	Etaient absents et excusés : , Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines), Jean-Max SERY (collège secteur privé), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)
Secrétaire de séance :	Cédric LE BRIS	

Objet : Examen des demandes d'adhésion pour 2019

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,
VU le règlement intérieur du groupement,
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018 et ses modifications ultérieures,
VU la liste des candidatures enregistrées jusqu'au 12 septembre 2018,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

Article 1- Accepte les candidatures figurant dans la liste annexée à la présente délibération.

Article 2- Dit que ces candidatures devront faire l'objet d'une approbation par la prochaine Assemblée générale, conformément aux dispositions applicables aux groupements d'intérêt public.

Fait à Versailles, le 13 septembre 2018

Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/012



L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	30/08/2018	Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	6	
Résultat du vote :		Avaient donné pouvoir : Cécile DUMOULIN (collège du Département), Michel VIALAY (collège des collectivités locales)
- Pour :	6	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	
Secrétaire de séance :	Cédric LE BRIS	Étaient absents et excusés : Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines), Jean-Max SERY (collège secteur privé), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)

Objet : Transfert du siège d'YCID


Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,
VU le règlement intérieur du groupement,
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,
CONSIDÉRANT le projet de déménagement des services du Département de l'ensemble immobilier du 3 rue de Fontenay et la proposition de relocaliser les services de la Mission coopération internationale à l'Hôtel du département, 2 place André Mignot, VERSAILLES,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Décide le transfert du siège du groupement à l'Hôtel du département des Yvelines, 2 place André Mignot, 78000 VERSAILLES.
- Article 2-** Les frais relatifs au transfert, ainsi que la mise à disposition de nouveaux locaux, sont à la charge du Département des Yvelines.
- Article 3-** Délègue au Directeur l'accomplissement de toutes les formalités administratives nécessaires pour concrétiser le transfert du siège du groupement.

Fait à Versailles, le 13 septembre 2018


Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/013



L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	30/08/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	6	
Résultat du vote :		Avait donné pouvoir : Cécile DUMOULIN (collège du Département), Michel VIALAY (collège des collectivités locales)
- Pour :	6	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	Etaient absents et excusés : Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines), Jean-Max SERY (collège secteur privé), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)
Secrétaire de séance :	Cédric LE BRIS	

Objet : Approbation du rapport d'activités 2017

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,
VU le règlement intérieur du groupement,
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018 et ses modifications ultérieures,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Approuve le rapport d'activités 2017 du groupement présenté par le Directeur du groupement.
- Article 2-** Autorise le Directeur à en faire la diffusion auprès des membres et autres partenaires.

Fait à Versailles, le 13 septembre 2018

Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/014



L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	30/08/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	6	
Résultat du vote :		Avaient donné pouvoir : Cécile DUMOULIN (collège du Département), Michel VIALAY (collège des collectivités locales)
- Pour :	6	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	Etaient absents et excusés : Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines), Jean-Max SERY (collège secteur privé), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)
Secrétaire de séance :	Cédric LE BRIS	

Objet : Débat d'orientation budgétaire - Programme d'activités 2019

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,
VU le règlement intérieur du groupement,
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018 et ses modifications ultérieures,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

Article 1- Approuve le programme prévisionnel d'activités pour l'année 2019.

Article 2- Autorise le Directeur à élaborer le budget primitif 2019 sur la base de celui-ci.

Fait à Versailles, le 13 septembre 2018


Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/015



L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	30/08/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	6	
Résultat du vote :		Avaient donné pouvoir : Cécile DUMOULIN (collège du Département), Michel VIALAY (collège des collectivités locales)
- Pour :	6	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	Etaient absents et excusés : , Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines), Jean-Max SERY (collège secteur privé), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)
Secrétaire de séance :	Cédric LE BRIS	

Objet : Convention de partenariat « Programme ESPANCA » au Togo

Le Conseil d'administration,


VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvée par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,
VU le règlement intérieur du groupement,
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018 et ses modifications ultérieures,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

Article 1- Approuve la convention de partenariat 2018-2 entre le Département des Yvelines, la Commune d'Anèho, YCID et la Maison des Yvelines.

Article 2- Autorise le Directeur à signer la convention.

Fait à Versailles, le 13 septembre 2018


Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/016



L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	30/08/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	6	
Résultat du vote :		Avaient donné pouvoir : Cécile DUMOULIN (collège du Département), Michel VIALAY (collège des collectivités locales)
- Pour :	6	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	Etaient absents et excusés : , Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines), Jean-Max SERY (collège secteur privé), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)
Secrétaire de séance :	Cédric LE BRIS	

Objet : Appel à candidatures « classes numériques pour l'Afrique »

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,
VU le règlement intérieur du groupement,
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018 et ses modifications ultérieures,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Approuve le texte de l'appel à candidatures « Classes numériques pour l'Afrique » annexé à la présente délibération.
- Article 2-** Approuve, pour les cinq lauréats de l'appel à candidatures, une dérogation au règlement du Fonds de soutien aux initiatives yvelinoises, les autorisant à disposer d'une deuxième convention « Fonds de soutien » dédiée au financement de leur projet « classes numériques pour l'Afrique » en plus d'une autre convention relative à un autre projet sans rapport avec l'appel à candidatures.
- Article 3-** Approuve la convention de partenariat avec l'association Bibliothèques sans frontières pour la mise en œuvre de l'appel à candidatures « Classes numériques pour l'Afrique ».
- Article 4-** Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 25 000€ à Bibliothèques sans frontières.

CONSEIL D'ADMINISTRATION


Délibération n° CA/2018/016



Article 5- Autorise le Directeur à signer la convention.

Article 6- Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Soutien aux initiatives yvelinoises » chapitre 65 article 6574 du budget 2018 et suivants.

Fait à Versailles, le 13 septembre 2018



Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/017



L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	30/08/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	6	
Résultat du vote :		
- Pour :	6	Avaient donné pouvoir : Cécile DUMOULIN (collège du Département), Michel VIALAY (collège des collectivités locales)
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	
Secrétaire de séance :	Cédric LE BRIS	Etaient absents et excusés : Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines), Jean-Max SERY (collège secteur privé), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)

Objet : Convention-cadre de partenariat et annexe financière 2019-1 avec la Maison des Yvelines

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,
VU le règlement intérieur du groupement,
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018 et ses modifications ultérieures,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Approuve la convention-cadre de partenariat 2019-2022 et l'annexe financière 2019-1 entre YCID et la Maison des Yvelines.
- Article 2-** Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 50 000€ à la Maison des Yvelines.
- Article 3-** Autorise le Directeur à signer la convention.
- Article 4-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Accompagnement des acteurs yvelinois » chapitre 65 article 6574 du budget 2018 et suivants.

Fait à Versailles, le 13 septembre 2018

Jean-Marie TETART
Président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° CA/2018/018



L'an deux mille dix-huit, le 13 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement », légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, au 3 rue de Fontenay à Versailles, sous la présidence de Jean-Marie TETART, Président du groupement.

Date de la convocation :	30/08/2018	Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Marie TETART, Marie-Hélène AUBERT (collège Département des Yvelines), Jean-Claude BEUF, Bocar KOUNDOUR (collège associations)
Nbre de membres en exercice :	10	
Quorum :	5	
Nbre de votants :	6	
Résultat du vote :		Avaient donné pouvoir : Cécile DUMOULIN (collège du Département), Michel VIALAY (collège des collectivités locales)
- Pour :	6	
- Contre :	0	
- Abstentions :	0	
Secrétaire de séance :	Cédric LE BRIS	Etaient absents et excusés : , Lahbib EDDAOUIDI (collège Département des Yvelines), Jean-Max SERY (collège secteur privé), Alexandre JOLY (collège des autres établissements)

Objet : Adhésion au Partenariat français pour l'eau

Le Conseil d'administration,

VU la loi 2011-525 du 17 mai 2011, et notamment ses articles 98 à 122 relatifs aux GIP,
VU la convention constitutive du GIP « Yvelines, coopération internationale et développement » approuvés par arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 et ses modifications ultérieures,
VU le règlement intérieur du groupement,
VU la délibération de l'Assemblée générale n°AG/002/2016 du 15 octobre 2016 portant élection des membres du Conseil d'administration,
VU la délibération du Conseil d'administration n°CA/2017/025 du 12 décembre 2017 portant adoption du budget primitif 2018 et ses modifications ultérieures,

Au regard des propositions du Président,
Après en avoir délibéré,

- Article 1-** Sollicite l'adhésion d'YCID au Partenariat français pour l'eau au titre du collège « Associations, ONG et Fondations ».
- Article 2-** Approuve le versement d'une cotisation annuelle de 250€, diminuée de 50% en raison d'une adhésion au cours du second semestre de l'année 2018.
- Article 3-** Autorise le Directeur à accomplir toutes les démarches nécessaires à la formalisation de l'adhésion.
- Article 4-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Moyens généraux » chapitre 11 article 6281 du budget 2018 et suivants.

Fait à Versailles, le 13 septembre 2018


Jean-Marie TETART
Président